



Informations communales

Ordonnance d'organisation

Lors de sa séance du 16 janvier 2024, le Conseil municipal a modifié l'annexe I de l'ordonnance d'organisation. Cette modification entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Répartition des dicastères 2024-2027

Mairie, finances, agriculture, environnement et sécurité publique	Gerber Markus
Bâtiments publics, espaces publics et aide sociale	Reichmuth Katharina
Constructions, aménagement du territoire, tourisme, culture, sports et loisirs	Mosimann Pierre
Travaux publics, protection des eaux et énergie	Paroz Aurélien
Bâtiments scolaires, formation et transports publics	Moser Aurélie

Vice-maire

Le Conseil municipal a nommé Mme Aurélie Moser du Fuet en qualité de vice-maire pour l'année 2024.

Statistique de la population

Une erreur s'est glissée dans la répartition de la population par village. La répartition correcte est la suivante : 149 à Bellelay, 326 au Fuet et 143 à Saicourt.

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 7 février 2024 de 13h30 à 16h30.

Horaire de l'administration communale

Le bureau est à nouveau ouvert le mercredi matin de 10h00 à 11h00.

Fuet, le 24 janvier 2024

Conseil municipal